

Référence : SU-2026-190
Contact : Alain Boos
Tél. 23 66 84 08 603
alain.boos@frisange.lu

ADMINISTRATION COMMUNALE
de Frisange
AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, le Ministre du Travail a pris l'arrêt n° :

3A/2012/1335/170

accordant:

une dérogation relative à l'exploitation d'une crèche sise 23, Schoulstrooss à Aspelt.

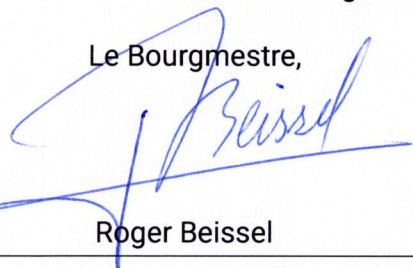
au demandeur :

BBFH Sàrl.

Un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour et commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



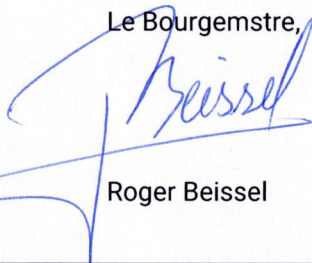
Isabelle Fiedler

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 40 jours, soit du 22.07.2026 au 30.08.2026 inclus.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler